

BNA : LES ACTIONS NOUVELLES GRATUITES NÉGOCIABLES EN BOURSE À PARTIR DU 20 JUIN



La Banque Nationale Agricole porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 mai 2018, a décidé d'augmenter le capital de la banque pour le porter de 160 000 000 dinars à 176 000 000 dinars, et ce par incorporation de 16 000 000 dinars, à prélever sur les réserves.

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création de 3 200 000 actions nouvelles, de nominal 5 DT chacune, à attribuer aux détenteurs des actions anciennes composant le capital actuel et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, avec entrée en jouissance au 1er janvier 2018.

Jouissance des actions nouvelles gratuites : Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance à compter du 1er janvier 2018.

Détachement du droit d'attribution : En vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2018, le conseil d'administration réuni le 06 juin 2018 a décidé le détachement du droit d'attribution relatif à cette augmentation de capital, en date du 20 juin 2018.

Cotation en Bourse : Les actions anciennes de la Banque Nationale Agricole seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du 20 juin 2018. Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 20 juin 2018 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées, et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du 20 juin 2018.

Prise en charge par Tunisie Clearing : Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du 20 juin 2018.

Source : tustex